

POUR LE CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Nos plus sincères félicitations aux Conseils de district ou aux Conseils locaux qui figurent dans la liste des souscripteurs du Congrès de la langue française.

- Voici :
- Le Conseil de district de Québec \$50.00
 - Le Conseil de district d'Ottawa 50.00
 - Le Conseil local de St-Sauveur No 141 10.00
 - Le Conseil local d'Haleybury No 197 8.00
 - Le Conseil de la Baie Shawinigan No 78 5.00

Il est à souhaiter que tous les Conseils de notre société, suivront ce bon exemple.

Sachons prouver que les membres de l'Union St-Joseph du Canada sont des patriotes.

REMERCIEMENTS.

Shawinigan Falls, 19 oct. — Veuillez accepter mes plus sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée à me faire les premiers versements de la police de mon époux. Je ne saurais trop recommander cette société catholique et canadienne-française.

ERNESTINE CROTEAU.

St-Etienne des Grès, 8 oct. — Je vous prie de recevoir mes plus sincères remerciements pour l'exactitude que vous avez apportée au règlement de mes bénéfices en maladie, au montant de \$42.96. Je vous prie de publier cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager le public à entrer dans notre belle société.

ARTHUR HOULE.

Fort William, 6 nov. — Quelques mots afin de vous remercier de la promptitude que vous avez apportée à payer ma réclamation pour le décès de mon épouse, décédée le 20 juin dernier. Ceci me donnera plus de zèle pour travailler pour notre belle société nationale.

VICTOR TREMBLAY,
Trésorier Conseil No 150.

CONDOLEANCES.

St-Philippe d'Argenteuil, 15 oct. — A une assemblée du conseil n° 127 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 15 octobre, il fut proposé par Osiar Laurin, secondé par Joseph Paquette, que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de l'épouse de leur président, M. H. Paquin, et qu'ils offrent à la famille éprouvée leurs plus profondes sympathies dans le malheur qui la frappe; que copie de la présente résolution soit transmise au "Prévoyant" pour publication.

JOSEPH PAQUETTE,
secrétaire.

Thetford Mines, 11 oct. — A une assemblée régulière du conseil local St-Alphonse n° 113, il a été proposé par M. Germain Morin, secondé par Cléophas Doyon, qu'un vote de condoléances soit offert à M. Joseph Hammann, membre de ce conseil, qui a eu la douleur de perdre son épouse, et que copie de cette résolution soit envoyée au "Prévoyant" pour publication. — Adopté unanimement.

EUSÈBE LAROSE,
secrétaire.

Réclamations payées en octobre

No. du décès	Nom du décédé	No de police	Nom du réclamant	Montant	Date du décès	Date du paiement	Adresse du membre avant son décès
1354	Aimé Duquette	25005	Geo. Duquette	\$ 1,500.00	4 mai	26 oct	Mégantic.
1410	Polydore Danis	41154	E. E. Danis père et fils	1,000.00	26 juin	12 "	Annunciation
1429	A. Tremblay	22723	V. Tremblay	100.00	20 "	12 "	Fort-William
1435	Alcide Brunet	39249	Olive Brunet	1,000.00	4 août	12 "	Cache Bay
1438	Henri Lemire	27225	A. Lemire	1,500.00	5 "	12 "	Tecumseh
1457	M. L. G. Pilot	41903	P. Tremblay	100.00	15 "	4 "	Eboulements
1461	E. Morais	24587	J. F. Latulippe	100.00	29 juil.	12 "	Cutler
1465	Mme E. Boisvert	14033	Ed Boisvert	100.00	1 sept.	12 "	Ripon
1466	Narcisse Modérie	42911	R. Bisson	1,000.00	16 "	26 "	Buckingham
1467	A. Charest	22843	V. Desprès	100.00	8 "	12 "	St-Pascal
1469	M. Lse Duplantie	9360	Ad. Duplantie	100.00	17 "	12 "	Hawkesbury
1472	Jos. Gélinas	34074	A. Rouette	1,500.00	11 "	12 "	Pointe du Lac
1477	J. Huard	15028	J. Lévesque	100.00	11 "	12 "	St-Pacôme
1480	F. Franche	6c8	J. Wolfe	75.00	19 "	26 "	ClarenceCreek
1481	R. Touchette	37606	A. Clairmont	75.00	21 "	19 "	ClarenceCreek
1492	P. A. Caron	5031	A. Moisan	1,500.00	3 oct.	24 "	Sherbrooke

Traits Caractéristiques

de la Société

L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA

Sa Nature	{ Mutuelle Catholique Canadienne-franç.	Son Objet	{ Progrès matériel " national " religieux
Ses Avantages	{ Bénéf. en maladie " " invalidité " au décès	Ses Membres	{ Nombreux Dévoués Choisis
Ses Finances	{ Brillantes Florissantes Solides	Son Administration	{ Sage Progressive Eclairée

Chiffres à son honneur

Moyenne d'âge, 32 ans	" de décès, 6 par mille
" de radiation, 9 pour cent	" de recrutement, 18.5 pour cent
Effectif, 28,000.	Surplus par 1,000 dollars \$31.42
Actif net	\$750,000.00
Bénéfices payés dep. la fondation	\$1,500,000.00

AVIS

aux Percepteurs et Receveurs

Les receveurs et percepteurs sont priés de ne pas oublier qu'il y a pour eux une obligation stricte de donner à l'Exécutif et aux Conseils de District les renseignements qu'on leur demande. Pour la bonne administration de la Société, il faut que l'Exécutif et que les Conseils de District connaissent l'état des divers conseils et bureaux de la société.

Lorsque des blancs de rapport sont envoyés aux succursales, ces blancs doivent être remplis immédiatement et retournés à qui de droit.

AVIS

Au sujet des bénéfices de décès d'épouses.

Pour avoir droit aux bénéfices de décès d'épouses, les membres admis après le 4 octobre 1906 doivent fournir un examen médical de leur épouse sur la formule No 103, en usage à cet effet. Autrement, ils ne peuvent avoir droit aux bénéfices de décès d'épouse. Ces bénéfices, loin de constituer une condition essentielle d'une police, ne sont accordées qu'aux membres qui, lors de leur admission ou plus tard, produisent un examen médical satisfaisant au sujet de la santé de leur femme.

REMERCIEMENTS.

Ottawa, 12 oct. — C'est avec gratitude que je m'empresse de vous témoigner toute la reconnaissance que je vous dois pour le paiement des quinze semaines de maladie qui m'étaient dues. Encore une fois, je vous en remercie.

TÉLÉSPHORE DESCHAMPS.

Matane, 2 nov. — M. Eloi Imbault me prie de vous remercier pour le secours qu'il a reçu durant sa maladie, soit la somme de \$34.25. Veuillez, s'il vous plaît, publier dans le "Prévoyant".

M. J. PAUL COTÉ.

Ottawa, 11 oct. — J'ai reçu, par l'entremise de M. Willie Rowe, un chèque de \$100 pour le décès de mon épouse. Je vous offre mes plus sincères remerciements pour ce prompt paiement.

D. BOULAIS.

Où nous faisons affaire.

- Ontario.
- Québec.
- Nouveau-Brunswick.
- Manitoba.
- Saskatchewan.
- Alberta.
- Colombie Anglaise.
- Michigan
- Rhode-Island.

AVIS

Ottawa, 15 novembre 1911
Aux membres de l'Union
St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de décembre prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 166 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.